

ASSEMBLÉE NATIONALE

15 novembre 2018

LOI DE PROGRAMMATION 2019-2022 ET DE RÉFORME POUR LA JUSTICE - (N° 1396)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N° 1113

présenté par
M. Paris

ARTICLE 46

Compléter l'alinéa 32 par les mots :

« a été ordonnée ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de précision.